

Mutualisation en soins de santé en bref

Disposition	Nombre de participants en vertu de l'assurance maladie complémentaire (AMC)	
	2 à 19	20 et plus
Seuils	10 000 \$ Le seuil s'applique à toutes les catégories.	Seuil standard de 10 000 \$, ou Choix : 15 000 \$, 20 000 \$ ou 25 000 \$ Le seuil s'applique à toutes les catégories.
Augmentation du seuil	Non	Oui
Diminution du seuil	Non	Oui, sur approbation de la Sélection des risques de l'Empire Vie
Garanties mutualisées	Garanties assurées en vertu de l'AMC; ceci peut inclure les médicaments, les frais d'hospitalisation, les services paramédicaux, les services et fournitures médicaux, les soins de la vue.	
Mesure de financement par prime mutualisée	Le PPRASC et le pool des montants importants sont pleinement mutualisés au niveau du bloc de l'Empire Vie dans des pools séparés et distincts. Pour le PPRASC, cette pratique est exigée en vertu des lignes directrices de la SCMAM. Pour le pool des montants importants, il s'agit de notre approche générale, sur une base discrétionnaire.	
Frais de mutualisation	Les frais de mutualisation sont calculés en fonction du seuil en dollars, de la province de résidence des employés, des résultats techniques des règlements mutualisés pour le bloc de l'Empire Vie, des frais d'administration ainsi que des facteurs inflationnistes. Pour les régimes d'AMC assurés, les frais de mutualisation en soins de santé incluent les frais du PPRASC et ceux du pool des montants importants, s'il y a lieu. Les frais sont calculés séparément, puis combinés et présentés en un seul montant aux clients. Les frais de mutualisation pour la protection à l'extérieur de la province de résidence et ceux de la Société de compensation en assurance médicaments du Québec (SCAMQ) sont exclus des frais de mutualisation en soins de santé, mais inclus dans le taux de l'AMC. Les régimes d'AMC avec SAS comportent deux séries de taux. Le taux de la formule SAS reflète les composantes auto-assurées de l'AMC et de l'assurance dentaire. Le taux d'AMC assurée comprend les frais du pool des montants importants, les frais de mutualisation pour la protection à l'extérieur de la province de résidence (dès le premier dollar), les frais de mutualisation de la SCAMQ et les frais applicables à toute composante d'AMC assurée, s'il y a lieu.	
Admissibilité du régime	Pour les régimes pleinement assurés, le PPRASC est la principale mesure de mutualisation (obligatoire) et le pool des montants importants est la deuxième mesure de mutualisation (pour les certificats exclus). Pour les régimes pleinement assurés qui ne sont pas admissibles à la mutualisation des règlements au sein du PPRASC en raison de dispositions liées aux franchises et aux maximums, le pool des montants importants est la seule mesure de mutualisation. Pour les régimes avec SAS, le pool des montants importants est la seule mesure de mutualisation.	
Admissibilité du certificat Applicable uniquement aux mesures du PPRASC	Les régimes d'AMC qui sont devenus admissibles au PPRASC après le 7 juin 2011 peuvent exclure certains certificats du PPRASC pour les mutualiser dans le pool des montants importants. Un régime est réputé être devenu admissible après le 7 juin 2011 si l'une des éventualités ci-dessous s'est produite à cette date ou par la suite : - le régime a été modifié pour retirer l'une des dispositions d'exclusion liées à la conception du régime; - le régime avec SAS a été modifié pour devenir pleinement assuré; ou - un nouveau régime a été établi pour un client n'ayant jamais bénéficié d'un régime d'assurance collective. Si l'une des éventualités ci-dessus s'applique, tous les coûts des règlements d'un certificat seront admissibles au PPRASC s'ils n'excèdent pas le seuil continu du pool de l'industrie au cours de l'année d'indemnisation avant que le régime d'AMC soit devenu admissible au PPRASC. Si les coûts de tels règlements sont exclus, ils continueront d'être exclus jusqu'à ce qu'ils soient inférieurs au seuil continu du pool de l'industrie ou du PPRASC durant deux années d'indemnisation consécutives.	

Grille d'admissibilité au PPRASC

Situation du régime	Admissibilité au PPRASC	Les demandes de règlement des certificats seront-ils admissibles au PPRASC?
1. Admissible au 7 juin 2011 et admissible aujourd'hui	Oui	Oui
2. Inadmissible aujourd'hui	Non	Non
3. Régime converti en régime admissible ou nouveau régime d'AMC admissible mis en place après le 7 juin 2011	Oui	Possible. Voir ci-après.
3a. Coûts des règlements par certificat (ou, pour les nouveaux clients, frais médicaux engagés par les employés avant que le client n'offre un régime d'assurance collective) supérieurs au seuil du pool de l'industrie au cours de l'année avant et après l'admissibilité du régime au PPRASC	Oui	Réputés être des règlements préexistants, donc obligatoirement exclus du PPRASC Les certificats redeviendront admissibles une fois que les règlements seront inférieurs au seuil du pool de l'industrie durant deux années consécutives. La situation d'admissibilité passe telle quelle au nouvel assureur en cas de transfert.
3b. Coûts des règlements par certificat entre le seuil du PPRASC et le seuil du pool de l'industrie au cours de l'année avant et après l'admissibilité du régime au PPRASC	Oui	Réputés être des règlements préexistants, mais uniquement exclus du PPRASC à la discrétion de l'Empire Vie Si l'assureur exerce l'option de les exclure, le régime redeviendra admissible une fois que les règlements seront inférieurs au seuil du PPRASC durant deux années consécutives. La situation d'admissibilité passe telle quelle au nouvel assureur en cas de transfert.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils. Veuillez discuter avec votre conseiller en assurance collective ou avec votre directeur de comptes de l'Empire Vie avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. ^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MC}

www.empire.ca info@empire.ca

